



HAL
open science

Les marges de manœuvre des ménages dans la transition écologique : entre empreinte carbone et contraintes sur la décarbonation

Maël Ginsburger

► To cite this version:

Maël Ginsburger. Les marges de manœuvre des ménages dans la transition écologique : entre empreinte carbone et contraintes sur la décarbonation. LIEPP Policy Brief n°76, 2024. hal-04796556

HAL Id: hal-04796556

<https://sciencespo.hal.science/hal-04796556v1>

Submitted on 21 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les marges de manœuvre des ménages dans la transition écologique : entre empreinte carbone et contraintes sur la décarbonation

RÉSUMÉ

Par la faiblesse relative de leur consommation — et de leur volume d'émission de gaz à effet de serre — et l'étroitesse des marges de manœuvre dont ils disposent pour poursuivre la décarbonation de leurs modes de vie, les ménages pauvres et modestes occupent une place spécifique dans les objectifs de transition bas carbone. Leurs contraintes ne peuvent être adéquatement saisies par une mesure unique d'empreinte carbone, qui invisibilise tant les pratiques de consommation qui la composent que les contraintes — inégales selon les groupes sociaux — qui la façonnent. L'Indice de cumul des Contraintes sur la Décarbonation (ICD), présenté dans cette publication vise à fournir un premier outil de quantification de ces contraintes. Couplé à la mesure de l'empreinte carbone, il permettra de construire des politiques publiques de transition écologique plus efficaces et plus justes.

ABSTRACT

Due to the relatively low level of their consumption—and greenhouse gas emission—and their limited capacity to further decarbonize their lifestyles, low-income households occupy a specific position in the low-carbon transition. Their budgetary, residential, family, and professional constraints cannot be adequately captured by a single measure of carbon footprint, which obscures both the consumption practices and the constraints—unequally distributed across social groups—that shape it. The Cumulative Constraints on Decarbonization Index (CDI), presented in this publication, aims to provide a preliminary tool for quantifying such constraints. Coupled with the carbon footprint measurement, it will enable the design of more effective and fair public policies for the low-carbon transition.

Introduction

L'impératif de transition écologique n'opère pas en terrain socialement neutre : alors qu'il est crucial de concevoir et mettre en œuvre des politiques ambitieuses afin de relever le défi climatique — et plus largement environnemental —, la pauvreté continue de sévir à un niveau élevé en France (14,4% des personnes en 2022), rendue plus intense du fait des conséquences de la pandémie de COVID19 et de la crise inflationniste. L'importance des

** L'auteur adhère à la charte de déontologie du LIEPP disponible en ligne et n'a déclaré aucun conflit d'intérêt potentiel.*

Comment citer cette publication :

Maël Ginsburger, **Les marges de manœuvre des ménages dans la transition écologique : entre empreinte carbone et contraintes sur la décarbonation**, *LIEPP Policy Brief*, n°76, 2024-11-22.

inégalités sociales, la persistance de la pauvreté dans les pays occidentaux, et l'ampleur des inégalités écologiques tendent ainsi à fragiliser les cadrages universalisant — faisant du risque écologique un « péril qui nous unit » [1] — et individualisant — concevant la transition comme relevant de la responsabilité de chacun — qui ont longtemps parcouru les discours publics sur l'écologie. À l'inverse, la conception d'une action écologique juste, adéquate à la réalité sociale et matérielle des différents groupes sociaux, devient d'autant plus cruciale que l'injustice, réelle ou perçue, des politiques climatiques contrevient à leur existence même — comme le mouvement des Gilets Jaunes l'a mis en évidence.

Le rapport « Faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale » du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) vise à répondre à cet objectif : fruit d'un travail participatif mêlant recherche académique et délibération avec des acteurs associatifs, institutionnels et avec des personnes concernées, il pointe tout à la fois la nécessité sociale de la transition, mais aussi les risques qu'elle fait courir pour les personnes concernées (Duvoux, Lelièvre, Ginsburger, Auzuret *et al.*, 2024). Il souligne la nécessité de mobiliser des concepts et des outils empiriques aptes à appréhender la situation des personnes pauvres, et les limites de la mesure de l'« empreinte carbone » pour appréhender les inégalités de contribution aux dégradations environnementales. Ce Policy Brief revient sur plusieurs résultats de ce rapport, obtenus au travers de l'exploitation de l'enquête Budget de Famille de l'INSEE (Ginsburger, 2024). Il présente en particulier la *contrainte écologique paradoxale* à laquelle les ménages pauvres sont confrontés, à la fois le plus souvent contraints de peu consommer — et donc à émettre peu de gaz à effet de serre —, mais également moins aptes à verdifier leur consommation. Il introduit un indicateur complémentaire à celui de l'« empreinte carbone » : l'Indice de cumul des Contraintes sur la Décarbonation (ICD), permettant de mieux mettre en évidence les inégales marges de manœuvre des ménages dans la transition.

1. Inégalités écologiques et inégale vulnérabilité aux politiques de transition

Les inégalités écologiques renvoient à des phénomènes hétérogènes, auxquels se superposent les effets sociaux des politiques de transition écologique. Parce qu'elles impliquent inégalement les différents groupes sociaux, et induisent des gains et des coûts — économiques, mais également symboliques — différents selon le mode de vie, l'âge, les conditions résidentielles ou la classe sociale des individus, de telles politiques génèrent

de nouvelles formes d'inégalité sur le terrain de l'écologie, susceptibles de se cumuler ou de compenser les inégalités écologiques qui leur préexistent en termes de surexposition aux dégradations et risques environnementaux ou de contribution à ces dernières. S'inscrivant dans la continuité d'une pluralité de travaux en économie, en sociologie et en évaluation des politiques publiques, le rapport du CNLE pointe une injustice écologique d'ensemble.

D'abord, il rappelle que **les personnes défavorisées sont davantage confrontées à un environnement dégradé, ainsi qu'aux risques et pollutions qui en découlent**. Cette exposition accrue provient à la fois de la répartition inégale des groupes sociaux sur le territoire et de la concentration des emplois les plus à risque parmi les classes populaires (notamment les ouvriers). Ce phénomène touche particulièrement les jeunes, les habitants des zones urbaines et des territoires d'outre-mer. Les populations migrantes et les gens du voyage sont également particulièrement concernés par cette surexposition. L'association entre pauvreté et surexposition aux nuisances environnementales varie néanmoins en fonction du type d'exposition (avérée ou risque d'exposition) et de la nature des polluants concernés. Elle est particulièrement forte pour ce qui est de la pollution des sols et de l'eau, de l'exposition aux risques industriels ou de la distance à un environnement « agréable » (parcs, jardins, aires naturelles protégées). Elle est plus variable en ce qui concerne la pollution de l'air. Notons toutefois que cette surexposition se cumule à une moindre capacité d'action pour y faire face : le moins bon état de santé global, le moindre recours au soin et la moindre capacité à « changer d'air » des catégories pauvres et modestes (en accédant à une résidence secondaire ou à des parcs et jardins) amplifie les effets négatifs de l'exposition aux polluants.

Ensuite, il rappelle le large consensus scientifique qui existe autour du **constat du lien positif, à l'échelon international comme national, entre niveau de revenu et empreinte carbone**. Ainsi, à partir de l'enquête Budget de Famille (BDF) 2011 de l'INSEE, on estime qu'en France, les 10% des ménages au revenu le plus élevé émettent, par leur seule consommation, en moyenne 3,8 (André, Bourgeois et Lequien, 2023) fois plus que les 10% des ménages au revenu le plus faible (ce ratio étant de 2,4 lorsque les ménages sont comparés en termes de niveau de vie et non plus de revenu disponible [Pottier *et al.*, 2020]). Notons toutefois que les biens et services les plus carbonés constituent pour une large partie d'entre eux des dépenses incompressibles, dont les ménages les plus pauvres sont plus consommateur en proportion de leur budget (même s'ils le sont moins en valeur absolue). Ainsi, l'empreinte carbone associée à chaque euro dépensé tend à

[1] "Ce qui nous divise est infiniment moins important que ce qui nous lie et le péril qui nous unit" déclaraient, en 1971, les 2200 scientifiques de l'Appel de Menton, publié dans le Courrier de l'Unesco.

diminuer lorsque le revenu augmente. Ce phénomène est particulièrement lisible dans la structure des budgets de consommation en 2017, tels qu'appréhendés au travers de l'enquête BDF 2017 [2]. 9% du budget des ménages pauvres [3] est consacré aux dépenses d'énergie à domicile (eau, électricité et combustibles de chauffage) contre 5% du budget des ménages aisés [4] (Duvoux, Lelièvre, Ginsburger, Auzuret *et al.*, 2024, p. 29). Il en va de même pour la consommation alimentaire à domicile : ces dépenses représentent 17% du budget des ménages pauvres contre 12% du budget des ménages aisés.

Ces constats contribuent à mettre en lumière **l'inégale vulnérabilité des différentes catégories de ménages aux politiques de transition écologique** — et en particulier à celles impliquant une tarification du carbone : alors qu'ils en sont en moyenne moins consommateurs (en valeur absolue

- Tableau 1), les ménages pauvres sont plus susceptibles d'être pénalisés par une hausse du prix de l'énergie, de la viande ou par un report vers des produits alimentaires à l'impact carbone plus faible, mais plus onéreux (comme les produits issus de

l'agriculture biologique), là où les budgets des ménages plus aisés seraient relativement moins affectés. Ce phénomène se décline toutefois différemment pour les ménages pauvres et modestes en fonction de leur lieu de résidence et de leur statut d'activité. Ainsi, parmi les 40% des ménages les moins aisés vivant en zone rurale, les chômeurs ou inactifs sont les plus vulnérables à un renchérissement de l'eau, de l'électricité ou des combustibles de chauffage — 12% de leurs budgets y étant déjà consacrés en 2017 — là où les actifs occupés et étudiants sont les plus sensibles à toute hausse du prix de l'essence et du gazole, 17% de leur budget allant déjà vers le poste automobile/deux-roues motorisé (Duvoux, Lelièvre, Ginsburger, Auzuret *et al.*, 2024, p. 30).

2. Consommation et empreinte carbone : le grand fossé

Les enquêtes Budget de Famille permettent non seulement d'appréhender les inégalités dans

l'empreinte carbone selon le niveau de vie, mais aussi les inégalités qui traversent les différentes pratiques de consommation qui sont à l'origine de ces émissions. Le Tableau 1 montre que l'association positive entre niveau de vie et ampleur des émissions est largement transversale à l'ensemble des pratiques de consommation les plus impactantes. La faiblesse des revenus limite la mobilité, la taille des logements, le volume et le renouvellement des biens durables, ainsi que la consommation de viande, en particulier bovine et ovine. Ces contraintes génèrent des modes de vie plus sobres et moins émetteurs, auxquelles n'est pas nécessairement associée une intention écologique explicite. Bien que cette frugalité soit souvent vécue comme une contrainte, elle s'accompagne d'une éthique de parcimonie et de pratiques de « débrouille » qui s'alignent avec les objectifs de la transition écologique : réduction du gaspillage

alimentaire, potager lorsque possible, prolongation de la durée de vie des objets via l'achat d'occasion ou la réparation, etc.

Ces résultats montrent néanmoins que la mobilité constitue le domaine dans lequel les inégalités entre ménages

aisés et pauvres sont les plus importantes, tant du point de vue de l'ampleur des déplacements quotidiens en automobile (la non-motorisation continuant de toucher prioritairement les ménages pauvres, de même que les situations de chômage ou d'inactivité qui limite le besoin de déplacements) que des voyages de longue distance, en particulier à l'étranger. A l'exception des dépenses en eau courante, peu sensibles au niveau de revenu, les pratiques de consommation de viande, de combustibles, de biens durables (a fortiori neufs) ou de vêtements sont également très sensibles au niveau de revenu, et au degré de contraintes résidentielles et professionnelles qui tend à accompagner la contrainte budgétaire. Loin de la focalisation sur la « bonne volonté écologique » sur laquelle les politiques de promotion de l'écocitoyenneté se sont longtemps focalisées, ces résultats montrent que **la sobriété reste encore aujourd'hui le produit de conditions matérielles d'existences** qui agissent comme un cadre contraignant dans lequel s'exerce la consommation

[2] La vague 2017 de l'enquête Budget de Famille (BDF) de l'INSEE vise à recueillir des informations sur les ressources et leurs dépenses des ménages de France métropolitaine et des territoires d'outre-mer. L'échantillon métropolitain réunit 12 081 ménages tirés au sort dans l'échantillon principal du recensement, dont les données sont collectées au travers du remplissage de carnets de dépense (durant 7 jours) et d'entretiens en face à face visant à aborder les caractéristiques résidentielles, financières et sociales, les dépenses périodiques ou exceptionnelles, et les aliments produits pour la consommation personnelle effectuée au cours d'une semaine. Mobilisée pour calculer les empreintes carbone par ménages (Pottier *et al.*, 2020 ; André, Bourgeois et Lequien, 2023), l'enquête BDF permet plus largement d'étudier un vaste ensemble de pratiques de consommation en lien avec les conditions de vie des ménages.

[3] La catégorie des ménages pauvres est définie en appliquant aux données de BDF 2017 le seuil de 60% du niveau de vie médian (soit dont le revenu est inférieur à 986€ par mois et par unité de consommation).

[4] Les ménages « aisés » renvoient au 30% des ménages au niveau de vie le plus élevé (supérieur à 2780€ par mois et par unité de consommation).

Tableau 1 : Pratiques de consommation ordinaire et niveau de vie

Niveau de vie (en déciles)	<D1	D1-D3	D3-D7	>D7	D9/D1
Volume de viande bovine fraîche ou surgelée (en kg/an/UC)	8	10	11	11	1,45
Volume de viande (y.c. plats préparés à base de viande, en kg/an/UC)	37	45	49	48	1,32
Volume annuel d'eau minérale (en l/an/UC)	47	70	71	78	1,71
Volume estimé annuel d'achats énergétiques (en Kw PCI/UC)	37	46	50	52	1,58
Dépense annuelle en eau courante (en €/UC)	214	214	216	234	1,21
Nombre de véhicules (par personne de 18 ans ou plus)	0,5	0,6	0,7	0,8	1,62
Volume estimé des achats en carburants et lubrifiants (en l/an/UC)	301	337	498	608	2,14
Nombre de séjours en France (/UC)	0,5	0,4	0,6	0,9	2,36
Nombre de séjours à l'étranger (/UC)	0,2	0,1	0,2	0,4	3,35
Nombre de vêtements de dessus achetés (sur 2 mois, par personne)	2,2	2,1	2,3	2,8	1,3
Nombre de biens durables achetés (/an/UC)	2,6	2,3	3	3,7	1,6
Part des achats d'occasion sur les 12 derniers mois	13%	11%	7%	5%	0,37

Source : INSEE, Enquête Budget de Famille 2017. Calculs effectués par Maël Ginsburger. Pour plus de détail sur la construction des variables, voir Ginsburger (2023)

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine (N= 12 081)

ordinaire. Cette prééminence de la contrainte matérielle laisse entrevoir en creux l'existence d'une norme de consommation abondante (Dubuisson-Quellier, 2022) transversale à l'ensemble de la société, dans laquelle la moindre consommation est avant tout subie.

3. Le cumul des contraintes sur la décarbonation

3.1. L'Indice de cumul des Contraintes sur la Décarbonation (ICD)

La mesure de l'empreinte carbone repose sur une double « convention d'équivalence » (Desrosières, 2001). D'une part, deux pratiques ayant la même empreinte carbone seront comptabilisées de manière équivalente. Mais d'autre part, deux ménages ayant la même empreinte carbone apparaîtront — implicitement — comme équivalents du point de vue de leur responsabilité dans le changement climatique [5]. De fait, cette mesure ignore les contraintes objectives auxquelles les ménages sont inégalement soumis pour adopter de telles pratiques. Autrement dit, un individu prenant l'avion cinq fois par an pour des voyages d'agrément pourrait apparaître, en termes de responsabilité climatique, comme équivalent à une personne vivant dans une zone isolée et utilisant quotidiennement sa voiture pour se rendre au travail. Au travers d'un indice synthétique, nommé **P'Indice de cumul des Contraintes sur la Décarbonation (ICD)**, il est toutefois possible de quantifier ces contraintes, et de pouvoir mettre en

relation les inégalités dans l'empreinte carbone des ménages avec les contraintes inégales auxquelles ces derniers sont confrontés pour la diminuer. Si l'adoption de pratiques éloignées de leurs habitudes et goûts peuvent s'accompagner de pressions sociales, normatives ou de coûts symboliques hétérogènes selon les groupes sociaux, cette première mesure se focalise uniquement sur des contraintes plus aisément objectivables liées aux conditions de vie des ménages.

L'ICD mesure le nombre de contraintes auxquelles les ménages sont soumis pour ajuster leur mode de vie aux objectifs de la transition écologique à profession, logement et composition familiale inchangée. Il est calculé comme la somme de 11 composantes binaires, valant 1 si la contrainte est présente et 0 si elle ne l'est pas. Celles-ci n'épuisent pas la variété des obstacles qui se présentent aux individus pour verdir leurs pratiques de consommation. Leur agrégation ne considère pas non plus les disparités dans les émissions induites par ces contraintes. Cet indice a vocation à constituer une première **mesure synthétique du pouvoir d'agir sur son style de consommation afin de répondre aux injonctions à la transition écologique des modes de vie** et d'y inclure des pratiques décarbonées. Outre sa relative simplicité, il présente l'avantage d'être transversal (il concerne une grande variété de domaines de pratiques), tout en agrégeant des indicateurs mesurables à travers une seule et même enquête — l'enquête Budget de Famille 2017 de l'INSEE.

[5] L'idée de « responsabilité climatique » est indissociable de la mesure de l'empreinte carbone, comme en témoigne la campagne menée par British Petroleum dans les années 2000 pour que ce concept devienne mainstream, et ainsi reporter la responsabilité climatique des groupes pétroliers sur les citoyens-consommateurs.

Les 11 variables indicatrices sont les suivantes :

1) La pauvreté en « reste pour vivre » : vaut 1 si le ménage a un reste pour vivre — c'est-à-dire le revenu qu'il reste une fois déduites toutes les dépenses contraintes (loyer, factures d'eau ou d'électricité, assurance, abonnement téléphonique, dettes, cantine, etc.) — par unité de consommation inférieur à 60% du reste pour vivre médian (< 507,7 euros par mois par UC). La faiblesse du pouvoir d'achat limite la possibilité d'accéder à des produits alimentaires souvent plus onéreux issus de l'agriculture biologique ou de filières locales, ou d'acheter des biens durables bénéficiant d'une meilleure performance énergétique.

2) La perception d'une aide alimentaire : vaut 1 si le ménage a bénéficié d'un don/cadeau de repas/aliments depuis deux mois. La consommation alimentaire provenant de cadeaux ou de dons laisse une faible marge d'action pour opter pour des biens alimentaires peu carbonés.

3) La perception d'une aide en équipement : vaut 1 si le ménage a bénéficié d'un don/cadeau de vêtements, chaussures/équipements du logement/vaisselle, linge de maison, objets de décoration depuis deux mois. La consommation de biens durables au travers de cadeaux ou de dons laisse également une faible marge d'action pour opter pour des biens moins énergivores ou plus aisément réparables.

4) L'absence de jardin : vaut 1 si le ménage ne dispose pas de jardin. L'impossibilité de faire son potager limite l'accès à des aliments issus de l'autoproduction et rend plus difficile de sortir des circuits conventionnels d'approvisionnement (et de réduire la consommation d'aliments ayant nécessité un transport important).

5) La forte distance du lieu de travail/études : vaut 1 si la distance moyenne estimée au lieu de travail/études des membres actifs (ou en étude) du ménage est supérieure à 20 km. Celle-ci

rend plus difficile l'utilisation de mobilités douces (marche, vélo, etc.) souvent moins rapides.

6) L'inaccessibilité perçue des transports en commun : vaut 1 si la majorité des travailleurs/étudiants du ménage déclarent ne pas pouvoir utiliser davantage les transports en commun.

7) L'occurrence de visite à de la famille (ou des amis) hors métropole : vaut 1 si au moins un membre a effectué au moins un séjour hors métropole depuis douze mois pour rendre visite à de la famille ou des amis. Les déplacements de longue distance à l'occasion de séjours à l'étranger peuvent apparaître comme inévitables lorsque motivés par des visites familiales.

8) L'occurrence de séjours professionnels hors métropole : vaut 1 si au moins un membre a effectué au moins un séjour hors métropole depuis douze mois pour des raisons professionnelles. Ces déplacements peuvent également paraître inévitables lorsque motivés par des contraintes professionnelles.

9) La dépendance dans l'amélioration de la performance énergétique du logement : vaut 1 si le ménage est locataire/sous-locataire/logé gratuitement ou propriétaire en copropriété. Certaines situations résidentielles rendent plus difficile — voire parfois impossible — et moins rentable d'effectuer des travaux de rénovation énergétique (isolation, changement des installations de chauffage).

10) Le fait de résider dans un logement de grande taille : vaut 1 si la surface du logement du ménage est supérieure à 70 m² par personne. Une surface à chauffer plus importante majore les consommations énergétiques.

11) Une fréquentation importante du personnel de soin : vaut 1 si plus de deux consultations par personne avec des médecins généralistes/spécialistes ou à l'hôpital/en clinique ont été effectuées au cours des deux derniers mois. Une mauvaise santé peut limiter le champ des

Tableau 2 : Contraintes sur la décarbonation et niveau de vie ordinaire

Contraintes sur la décarbonation	<D1	D1-D3	D3-D7	>D7	Ensemble
1. Pauvreté en « reste pour vivre »	86,2%	44,6%	17,6%	6,0%	26,4%
2. Aide alimentaire	14,9%	8,4%	9,8%	11,8%	10,6%
3. Aide en équipements	15,3%	10,5%	12,8%	13%	12,6%
4. Absence de jardin	67,2%	56,4%	43%	38,1%	46,6%
5. Distance du lieu de travail/études	30,6%	27,1%	35,7%	45%	36,2%
6. Inaccessibilité perçue des transports en commun	17,9%	24,7%	35,7%	36,7%	32%
7. Visite de famille/amis hors métropole	9%	8,5%	6,7%	7,7%	7,6%
8. Séjours professionnels hors métropole	1,3%	0,4%	0,4%	1,5%	0,8%
9. Dépendance dans l'amélioration de la performance énergétique du logement	76%	65,2%	46,8%	34%	49,5%
10. Surface importante à chauffer	14%	15,8%	18,8%	22,9%	19%
11. Fréquentation importante du personnel de soin	19,5%	21,6%	20%	18,7%	19,9%
Cumul d'au moins 4 contraintes	48,1%	30,6%	22,9%	18,9%	25,7%
Nombre de contraintes cumulées (Moyenne)	3,51	2,82	2,46	2,35	2,60
Nombre de contraintes cumulées (Ecart-type)	1,27	1,45	1,45	1,34	1,44

Source : INSEE, Enquête Budget de Famille 2017

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine (N= 12 081)

Lecture : Parmi les 10% des ménages au plus faible niveau de vie (<D1), 86,2% sont en pauvreté en « reste pour vivre ». Ce ratio est de 26,4% dans l'ensemble de la population.

achats alimentaires, contraindre à posséder des équipements particuliers, prévenir la réalisation de travaux, contraindre à des températures de chauffage ou de climatisation plus importantes et obliger à des déplacements réguliers pour se rendre sur les lieux de consultation.

3.2. L'inégal pouvoir d'agir sur son empreinte carbone

Les contraintes pesant sur les marges de manoeuvre qu'ont les ménages pour décarboner leur mode de vie diffèrent significativement selon leur niveau de vie, tant quantitativement que qualitativement (Tableau 2).

En moyenne, les ménages du premier décile cumulent 3,51 des 11 contraintes, là où les ménages aisés en cumulent 2,35. Près de la moitié des ménages les plus pauvres en cumulent au moins 4, tandis que moins de 20% des ménages aisés sont dans cette situation. Ces contraintes concernent avant tout l'accès à des biens alternatifs aux filières traditionnelles. Sans surprise, la part des ménages en situation de pauvreté en « reste pour vivre » diminue avec le niveau de vie, tout comme la part de ménages ne disposant pas de jardin permettant d'autoproduire fruits ou légumes. C'est également au sein des ménages les plus pauvres que l'on observe la part la plus importante d'aide alimentaire ou en équipements (15% d'entre eux sont concernés). Du point de vue des consommations énergétiques à domicile, deux tendances contradictoires se dessinent sans surprise : lorsque le niveau de vie s'accroît, la surface du logement à chauffer ainsi que la part des propriétaires hors copropriété augmentent.

Toutefois, la dépendance automobile apparaît avant tout le fait des ménages aisés : 45% des ménages aisés résident à longue distance de leur lieu de travail ou d'étude, contre 31% des ménages les plus pauvres. Au sein de ces derniers, la part des ménages percevant les transports en commun comme inaccessibles est deux fois plus faible (18%) qu'au sein des ménages aisés (37%). Les contraintes liées aux transports des ménages pauvres concernent plus fréquemment les déplacements de longue distance, hors métropole : ceux-ci concernent 9% des ménages du premier décile pour les visites à la famille ou aux amis et 1,3% d'entre eux pour les déplacements professionnels (contre 7,6% et 0,8% en moyenne). Les membres de ces ménages s'inscrivent plus fréquemment dans des trajectoires migratoires impliquant de laisser une partie de la famille, des amis ou des réseaux professionnels à l'étranger [6].

3.3. Les déterminants de l'ICD

Une hausse du niveau de vie favorise-t-elle, à elle seule, une diminution des contraintes pesant sur la décarbonation ? Afin de répondre à cette question, il est nécessaire d'analyser le lien entre niveaux de vie et ICD au-delà de l'effet brut mis en évidence dans le Tableau 2, pour mesurer l'effet net, une fois celui-ci contrôlé par l'âge, le type de ménage, la taille de la commune de résidence, le type de logement ou la situation professionnelle. Le Tableau 3 présente les résultats de plusieurs modèles de régression. Ceux-ci mettent en évidence trois phénomènes.

D'abord, le lien entre niveau de vie et Indice cumulé des Contraintes sur la Décarbonation n'est pas uniquement lié aux différences d'âge, de lieu de résidence, de type de ménage ou de situation professionnelle entre ménages selon leurs niveaux de vie (Tableau 3, Modèle A2). En effet, toutes choses égales par ailleurs, les ménages parmi les 10% les plus aisés tendent à avoir un ICD 0,78 fois plus élevé (donc 1,27 fois plus faible) que les ménages parmi les 10% les plus pauvres.

Ensuite, l'ampleur des contraintes pesant sur la décarbonation est également associée à d'autres variables. D'abord, toutes choses égales par ailleurs, les ménages composés d'au moins un actif (avec ou sans chômeur ou personne inactive) tendent à cumuler un plus grand nombre de contraintes pesant sur la décarbonation de leur mode de vie en comparaison avec les ménages composés uniquement d'inactifs ou de chômeurs, et en particulier de retraités dont les contraintes sur les transports liées à l'activité professionnelle sont inexistantes. Ensuite, les ménages résidant en maison individuelle tendent à cumuler 40% de contraintes en moins, toutes choses égales par ailleurs, que les personnes résidant en appartement. Enfin, les personnes seules et les familles monoparentales tendent, toutes choses égales par ailleurs à disposer d'un moindre pouvoir d'agir sur la transition écologique de leur mode de vie que les couples (en particulier les couples sans enfant). Les plus jeunes sont également plus contraints que les plus âgés. La taille de la commune de résidence affecte également le pouvoir d'agir sur sa décarbonation, mais de manière moindre.

Enfin, il est important de noter qu'une large partie des contraintes pesant sur la décarbonation des ménages les plus pauvres ne sont pas directement induites par l'ampleur de leur contrainte budgétaire. Afin de montrer cela, nous introduisons un second Indice de cumul des Contraintes sur la Décarbonation qui exclut la mesure de pauvreté en reste pour vivre (l'ICD sans RPV, construit en cumulant 10 items). L'exclusion de cette dernière variable — par construction liée au niveau de vie des ménages — permet d'informer sur la nature de

[6] 26% des ménages situés en deçà de D1 comportent des personnes étrangères ou françaises d'adoption (parmi les conjoints), contre 20% des ménages situés entre D1 et D3 et seulement 9% des ménages situés au-dessus de D7.

l'association globale entre les 10 autres contraintes pesant sur la décarbonation et le niveau de vie. Comme on l'observe (Tableau 3, Modèle B1), l'effet négatif brut du niveau de vie sur le nombre de contraintes persiste — bien que diminuée — malgré l'exclusion de la contrainte sur le « reste pour vivre ». Toutefois, il disparaît dès lors que l'on inclut les cinq variables sociodémographiques déjà évoquées (dont l'effet propre demeure similaire à celui mesuré dans le modèle A2 portant sur l'ICD complet). Autrement dit, en dehors des restrictions budgétaires directes posées sur leur capacité d'acheter des produits moins carbonés, les contraintes plus fortes pesant sur la capacité des ménages pauvres d'agir pour amoindrir — encore — leur empreinte carbone sont avant tout liées au fait de vivre seul (45% d'entre eux contre 35% en moyenne) ou en famille monoparentale (19% contre 8% en moyenne) et, le plus souvent, en appartement (62% contre 42% en moyenne).

Tableau 3 : Régressions sur l'ICD et l'empreinte carbone

Variable expliquée Modèle	ICD		ICD (sans RPV)	
	A1	A2	B1	B2
	IRR	IRR	IRR	IRR
Niveau de vie (ref = <D1)				
D1-D3	0,81***	0,88***	0,9***	0,99
D3-D7	0,7***	0,79***	0,87***	1
D7-D9	0,66***	0,77***	0,85***	1,02
>D9	0,68***	0,79***	0,89***	1,06**
Type de ménage (ref = Couple avec 1 enfant)				
Couple avec 2 enfants		1,01		1
Couple avec 3 enfants ou plus		1		1,03
Couple sans enfant		0,9***		0,88***
Famille monoparentale		1,13***		1,12***
Personne seule		1,24***		1,21***
Autres cas		1,05		1,05
Age (moyenne des conjoints)				
		0,996 1***		0,995 4***
Taille de la commune de résidence (ref = Agglo Paris)				
Communes rurales		1,04**		1,05***
Moins de 20 000 habitants		1,04**		1,06***
De 20 000 à 100 000 habitants		1,02		1,03*
Plus de 100 000 habitants		0,99		1,01
Type de logement (ref = Appartement)				
Maison indiv.		0,69***		0,66***
Situation professionnelle (ref = Actif occupé et autre inactif)				
Actif(s) occupé(s) uniquement		0,94***		0,91***
Au moins un étudiant(s)		0,84***		0,83***
Autres inactifs		0,73***		0,74***
Chômeur et actif occupé		1,07***		1,06**
Chômeur(s) avec ou sans inactif		0,77***		0,75***
Retraité(s) uniquement		0,66***		0,66***
Constante	3,51***	5,1***	2,64***	4***

Source : INSEE, Enquête Budget de Famille 2017

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine (N= 12 081)

Note : Modèles utilisés = régression de Poisson. $p < 0,1$; $p < 0,05$; $p < 0,01$. L'absence d'étoile indique des coefficients qui ne sont pas significativement différents de zéro.

Lecture : Toutes choses égales par ailleurs (modèle A2), un niveau de vie compris entre D1 et D3 plutôt qu'inférieur à D1 est associé à un ICD 0,88 fois plus élevé (donc 1,14 fois plus faible).

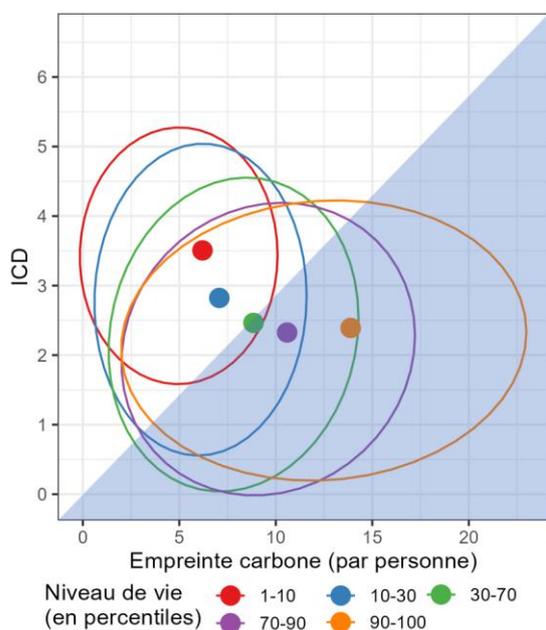
Concevoir une transition adaptée aux réalités des modes de vie

Le rapport des ménages pauvres et modestes aux enjeux écologiques est en large partie régi par ce que l'on peut qualifier de « **contrainte écologique paradoxale** » : ces ménages ont tout à la fois une empreinte carbone qui est en moyenne relativement faible, du fait de la frugalité induite par la contrainte budgétaire à laquelle ils font face, mais également une plus faible marge d'action pour amender leurs pratiques quotidiennes et y introduire des gestes ou des biens plus écologiques, qui est également liée à l'ampleur de leur contrainte budgétaire et des contraintes familiales, professionnelles et résidentielles associées.

Les politiques publiques doivent pouvoir intégrer cette double contrainte — qui traduit une même vulnérabilité sociale — à la conception des mesures de transition écologique. Cumulé à la mesure de

l'empreinte carbone, l'Indice de cumul des Contraintes sur la Décarbonation (ICD) peut servir d'aiguillon pour **concevoir des politiques de transition adaptées aux émissions effectives et aux contraintes structurelles auxquelles les différents groupes sociaux sont inégalement confrontés.**

Figure 1 : L'espace des possibilités de décarbonation des modes de vie



Source : INSEE, Enquête Budget de Famille 2017
 Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine (12 081)
 Note : ICD = Indice de cumul des Contraintes sur la Décarbonation. Empreinte carbone exprimée en Tonnes équivalent CO₂. Estimation de l'empreinte carbone par personne réalisée à partir des calculs de Pottier, Eguinta et Combet ([2024], *Uncertainty in allocating carbon footprint: The case of French households, Working Paper*).
 Lecture : Les points représentent la position moyenne des différentes tranches de niveau de vie. Les ellipses représentent la concentration de 80% des ménages de cette tranche. La frontière entre la partie à fond bleuté et la partie à fond neutre correspond à la droite passant par l'origine et le point moyen du nuage.

En particulier, l'efficacité des politiques de responsabilisation visant à infléchir les comportements en promouvant une norme d'écocitoyenneté apparaît très largement limitée au-delà d'une fraction restreinte de la population dont l'empreinte carbone est élevée et les contraintes sur la décarbonation qu'ils subissent. Les ménages sont regroupés au sein de cinq tranches de niveau de vie pour lesquelles les points représentent les moyennes, et les ellipses, la concentration de 80% des ménages appartenant à cette tranche. Nous avons tracé une diagonale qui partage le plan en deux parties : le triangle bleu représente la part des ménages particulièrement contraints relativement à l'ampleur de leur empreinte individuelle, tandis que le triangle blanc représente la part des ménages ayant une empreinte élevée relativement aux contraintes

qu'ils subissent. Cette zone, située au sud-est du graphique et dont sont exclus l'essentiel des ménages les plus défavorisés devra sans doute constituer, à l'avenir, la cible première des politiques de transition écologique des modes de vie et des travaux académiques visant à saisir les ressorts des résistances au verdissement des modes de consommation.

Références

ANDRE M., BOURGEOIS A. ET LEQUIEN M. (2023). Billet de blog « Dis-moi ce que tu consommes, je te donnerai ton empreinte carbone : un exercice crucial, mais piégeux », Insee.

DESROSIERES, A. (2001). Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative. *Genèses*, n° 43, 112-127.

DUBUISSON-QUELLIER, S. (2022), "How does affluent consumption come to consumers? A research agenda for exploring the foundations and lock-ins of affluent consumption", *Consumption and society*, vol. 1, n° 1, p. 31-50.

DUVOUX N., LELIEVRE M., GINSBURGER M., AUZURET C. et al. (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, CNLE.

GINSBURGER, M. (2023). *L'écologie en pratiques : consommation ordinaire et inégalités en France depuis les années 1980*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques de paris.

GINSBURGER, M. (2024). « Chapitre 5 : La contrainte écologique paradoxale des ménages pauvres et modestes, et ses déclinaisons », In Duvoux N., Lelièvre M., Ginsburger M., Auzuret C. et al., *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, CNLE.

POTTIER, A., COMBET, E., CAYLA, J-M, LAURETIS S. (de) et NADAUD, F. (2020), « Qui émet du CO₂ ? Panorama critique des inégalités écologiques en France », *Revue de l'OFCE*, n° 169, p. 73-132.



www.sciencespo.fr/liepp

Si vous voulez recevoir les derniers échos du LIEPP et rester informés de nos activités, merci d'envoyer un courriel à : liepp@sciencespo.fr.

Le LIEPP (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) est un laboratoire d'excellence (Labex). Ce projet est distingué par le jury scientifique international désigné par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il est financé dans le cadre du plan d'investissement France 2030 à travers l'IdEx Université Paris Cité (ANR-18-IDEX-0001).

Directrice de publication : Sciences Po - LIEPP
 Anne Revillard 27 rue Saint Guillaume
 75007 Paris - France
Edition et maquette : Andreana Khristova,
 Ariane Lacaze +33(0)1.45.49.83.61